



A l'attention des Gouverneurs et Bourgmestres

Messieurs les Gouverneurs,

Au regard de l'impact de l'incendie sur la qualité de l'air, l'AVIQ recommande aux citoyens se trouvant dans les zones impactées par les fumées de :

- Rester à l'intérieur
- Garder les portes et les fenêtres fermées
- Ne pas aérer avant que la qualité de l'air ne se soit améliorée
- Arrêter la ventilation mécanique contrôlée (VMC)
- Occulter les grilles d'aération avec un linge humide
- Eviter toutes autres sources de pollution à l'intérieur (tabac, bougies, encens etc.)
- Limiter au maximum les déplacements et le temps passé à l'extérieur
- Eviter les efforts physiques intenses en extérieur
- Se rafraîchir régulièrement
- Bien s'hydrater
- Privilégier les transports en communs ou le covoiturage dans les zones concernées pour éviter d'aggraver la pollution
- Prendre soin des personnes les plus fragiles en ce, compris des personnes isolées en prenant de leurs nouvelles et en veillant à ce que les mesures de précautions soient mises en place

Une vigilance accrue est de mise pour les personnes les plus vulnérables et à risques, à savoir, les personnes

- Avec des antécédents respiratoires (asthme, BPCO, insuffisance respiratoire chronique)
- Avec une insuffisance cardiaque ou une pathologie cardiovasculaire
- Âgées
- Les nourrissons et jeunes enfants
- Les femmes enceintes.

Une fois encore, la mesure la plus efficace est de rester un maximum à l'intérieur et de se confiner. Toutefois, pour les personnes qui se trouvent dans les zones fortement impactées et qui n'auraient d'autres choix que de sortir, notamment pour aller travailler, le port d'un masque FFP2 peut être recommandé, disponibles notamment en pharmacie.

Les indices de qualité de l'air évoluent constamment. Il est dès lors recommandé de consulter la carte interactive sur le site <https://wallonair.be/fr> afin de savoir si vous vous trouvez dans une zone sensible.

Nous restons à votre disposition pour toute information.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Gouverneurs, à l'assurance de toute notre considération.

L'équipe de la cellule de crise de l'AVIQ

crise@aviq.be 0473/68 01 82